

Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Réponses à l'insécurité urbaine par la construction
- 3-4 Police de proximité en Afrique
- 5 Une justice plus proche des habitants
- 6-7 Le Forum africain pour la sécurité urbaine
 - Publications
 - Formations
- 8 Nouvelles de la coopération



Deliry-Antheaume Elisabeth - Orstom

Barbelés et clôture électrifiée à la limite du quartier le plus aisé de Soweto contrastant fortement avec les logements des travailleurs (hostels) situés en contrebas de la route. Soweto, Diepkloof

Sécurité urbaine

Les politiques de coopération en matière de développement urbain et de gestion des villes ont été guidées depuis de nombreuses années par les approches sociales et économiques. Le cœur du débat a porté sur les meilleurs moyens techniques et institutionnels d'assurer l'efficacité dans le temps des services urbains marchands et non marchands. Les risques naturels et les enjeux de santé publique furent les seuls sujets abordés en termes de sécurité.

En Occident, le retour sur la scène publique des débats sur la sécurité a accompagné la recherche de plus en plus systématique des responsabilités, le cas échéant par la voie judiciaire. Parallèlement, l'opinion publique, mais aussi les milieux politiques et professionnels ont pris conscience des nouveaux risques liés à la pollution et aux grands systèmes industriels indispensables au fonctionnement des services de base des villes ; il s'agit entre autres des services d'alimentation en eau et en électricité ou des systèmes de transports guidés.

L'importance des investissements nécessaires pour améliorer les services publics urbains marchands a caché la nécessité d'une nouvelle réflexion sur les questions de sécurité civile. Il y a près de vingt ans qu'un travail important a été engagé en France sur les questions de prévention et de maîtrise des phénomènes de violence urbaine. Mais la nécessité de prendre en compte ces questions dans la conception même des nouveaux quartiers ou dans les modalités de gestion de l'ensemble des services urbains n'a vraiment été comprise que très récemment. La

répartition des activités, la relation des bâtiments aux espaces publics, leur traitement et leur gestion, mais aussi les modalités de présence de personnels spécialisés ou non (concierges, personnels d'ambiance, petits métiers, ...) dans les différents lieux sont en cause.

Un vaste champ de coopérations internationales s'ouvre là à tous les acteurs de la ville. L'analyse de situations très diverses, tant du point de vue du contexte que de l'importance des phénomènes ne peut qu'enrichir la compréhension des causes profondes de l'insécurité et des moyens d'y remédier. Les réflexions menées en Afrique (Forum africain, Programme de développement municipal) ou les comparaisons transatlantiques devront s'enrichir d'échanges avec les pays d'Asie et du monde musulman. L'utilité d'approfondissements sur l'efficacité et les impacts à court et long termes des différentes stratégies de prévention et de contrôle doit être soulignée. Il faut espérer que le travail qui s'engage entre les gestionnaires urbains et les responsables de police et de justice, illustré dans ce numéro, préfigure d'autres rapprochements autour du thème de la sécurité globale : services d'urgence, protection civile, interruption des grands services publics (cf. coupure d'électricité de janvier dernier au Québec !), approvisionnement alimentaire ...

François Noisette
Président de l'Association de professionnels -
développement urbain et coopération

Réponses à l'insécurité urbaine par la construction

Dr. Tunde Agbola, Centre d'aménagement urbain et régional, Faculté des sciences sociales, Université d'Ibadan,

A Lagos, au Nigéria, les habitants s'équipent et s'organisent contre le déferlement de la violence urbaine.

Dans la plupart des villes nigérianes d'aujourd'hui, la vie est une lutte de tous les instants contre la pauvreté, les privations de toutes sortes et une insécurité envahissante. Cette insécurité ne date pas d'hier mais, depuis 1994, la violence urbaine a pris un tour dramatique : sa férocité s'est accrue et les pertes en biens et en vies humaines ont brutalement augmenté. Les citoyens vivent au jour le jour : prudents dans la journée, ils ont peur la nuit. Au travail, dans leurs loisirs ou à la maison, les Nigériens sont obsédés par la peur des voleurs armés, des assassins appointés, - dont certains parquent en ville en toute impunité-, des colis piégés, des balles de soldats ou de policiers anonymes. Comme l'observait un éminent urbaniste du Nigéria, les malfrats « tiennent » nos villes.

Cet article, qui résume une recherche sur l'insécurité urbaine à Lagos financée par l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) et le Programme de gestion urbaine (PGU), donne une idée de la façon dont les Nigériens font face à cette situation.

Il présente la méthode suivie, les constatations faites et une synthèse des conclusions.

Méthode d'étude

La recherche a largement utilisé la littérature publiée ou non : thèses, mémoires, rapports de police, de pompiers etc.

Les données primaires furent recueillies sur le terrain. Pour ce faire, on découpa la métropole de Lagos en types résidentiels dominants, par commune, sans toutefois couvrir toutes les

communes. Mushin et Oshodi/Isolo furent choisies pour représenter les zones à forte densité résidentielle, Lagos Mainland et Shomolu pour la densité moyenne, Ikeja, Surulere et Lagos Island/Eti Osa pour la faible densité.

Dans chacun de ces districts résidentiels, on tira quelques rues au hasard et, dans chaque rue ainsi retenue, on recensa les immeubles de tous les types. Au sein de la totalité des bâtiments de chacune de ces rues, une résidence à enquêter fut désignée par le sort. Sur 1200, 1184 questionnaires (98,7%) furent correctement remplis.

La première partie du questionnaire, relevé de terrain, était remplie par des enquêteurs qualifiés.

La seconde s'adressait au propriétaire de la maison, à son épouse ou à ses enfants ; ou encore au locataire de plus de cinq ans. Quelques questions permettaient des recoupements avec les observations des enquêteurs.

Les questions concernaient les caractéristiques socio-économiques de l'enquêté, ses perceptions et réactions face à la violence dans sa maison, son quartier et la ville de Lagos. Étaient abordés des thèmes tels que la sécurité du quartier, les mesures prises au domicile ou dans le quartier ainsi que l'existence ou non de groupes de vigilance ou d'associations de propriétaires. Chaque enquêté devait indiquer les deux quartiers de Lagos qu'il percevait, l'un comme le plus sûr, l'autre le plus dangereux. L'appréciation des enquêtés quant à l'engagement et la rapidité de réaction de la police contre le déferle-

ment de la violence était également sollicitée. On leur demandait aussi de se remémorer au moins un incident dont ils avaient été victimes, si cet incident avait été rapporté à la police, et si non, pourquoi il ne l'avait pas été.

Types de criminalité

Lagos détient un record peu enviable : 17,5% des ménages de Lagos, à tout le moins, ont connu des épisodes violents dans leur environnement ; quelque deux ménages sur 10 ont donc eu à affronter l'épreuve de la violence ou à vivre la peur intense d'une attaque. Un quart (24,7%) a été victime d'au moins un cambriolage. Les zones de forte densité résidentielle sont les plus frappées : 26% des ménages y ont subi un vol avec effraction. Dans les ensembles résidentiels, les quartiers et les rues de Lagos, de nombreuses personnes ont été très récemment victimes d'un type ou l'autre de violence. Dans le tableau ci-dessous, la

plus forte proportion des crimes commis revient aux vols à main armée : 47,37%. Les cambriolages suivent de près avec 32,02%. Les victimes d'une forme ou d'une autre de violence urbaine sont, en termes relatifs, plus nombreuses dans les quartiers à forte densité : 22,11%, contre 19,49% en densité moyenne et 16,99% en faible densité.

Les victimes le sont de différentes façons; le plus souvent, à domicile (46,49%). D'autres se sont tout bonnement vu barrer le chemin et ont été dévalisées. Les vols avec effraction dans les voitures pèsent relativement moins.

Réaction de défense des habitants

Les habitants de Lagos, comme leurs semblables dans d'autres villes du Nigéria, ont réagi sous la poussée du désespoir. La plupart des bâtiments d'habitation ressemblent à des châteaux-forts. Dès les abords, des barrières de toutes sortes sont autant

Source : enquête de terrain 1996

Types de violence	Zone résidentielle			total
	forte densité	densité moyenne	faible densité	
Cambriolage	17 (23.3)	35 (47.9)	21 (28.8)	73 (100.0 32.02**)
Vol à main armée	36 (33.3)	34 (31.5)	38 (35.2)	108 (100.0 47.37**)
Maraudage	1 (25.0)	1 (25.0)	2 (50.0)	4 (100.0 1.75**)
Trafic de drogues	0 (0.0)	2 (50.0)	2 (50.0)	4 (100.0 1.75**)
Prostitution	2 (40.0)	2 (40.0)	1 (20.0)	5 (100.0 2.20**)
Bagarre de rue	4 (28.6)	7 (50.0)	3 (21.4)	14 (100.0 6.14**)
Jeu d'argent	4 (28.6)	7 (50.0)	3 (21.4)	14 (100.0 6.14**)
Houliganisme	1 (16.7)	4 (66.6)	1 (16.7)	6 (100.0 2.63**)
Total	65 (22.11)*	92 (19.49)*	71 (16.99)*	228 (19.26)* 100**
Non affectable	229 (77.89)*	380 (80.51)*	347 (83.01)*	956 (80.74)*
Total général	294 (100.0)*	472 (100.00)*	418 (100.00)*	1184 (100.00)*

d'affirmations de territoire. Par de simples haies, de bambous ou de bois, jusqu'à de solides murs de béton, les propriétaires manifestent leur plus ou moins forte détermination sécuritaire. Les murs de béton sont les protections les plus fréquentes : 63,3% des barrières extérieures de toutes les résidences.

Le second niveau de vigilance correspond aux défenses métalliques contre le cambriolage : 87,64% des ménages en ont ; Elles ont installées, sur les fenêtres seulement (47,97% des ménages pourvus), sur les fenêtres et les portes à la fois (47,45%), enfin sur toutes les ouvertures (3,86%).

Sont également utilisés les tubes fluorescents, les projecteurs fixes ou mobiles, les vigiles et les gardiens, les talkie-walkies, les armes à feu, les chiens de garde et d'attaque.

Les habitants de Lagos réagissent aussi collectivement. Des mesures au niveau du quartier et de la ville permettent en effet une sécurité d'échelle plus large qu'au niveau de chaque maison. En relation directe avec le contexte social et spatial de chaque

quartier, leur but est de dissuader les criminels d'y pénétrer. Ainsi il est devenu habituel de voir des grilles, copieusement complétées de ralentisseurs, à l'entrée des quartiers. Des passages contrôlés, des limitations du droit de circuler, des éclairages de rue très étudiés et l'utilisation de veilleurs de nuit sont quelques-unes des initiatives collectives pour combattre les malfrats.

Prendre en compte la sécurité dans le design urbain

Réduire la violence urbaine est devenu la préoccupation majeure des habitants de Lagos. Ce fléau leur coûte cher à tous égards. Ils ont cherché des remèdes sous tous les angles, manifestant une surprenante compréhension des causes tant éloignées qu'immédiates de la violence. Ainsi, plus d'un tiers des ménages enquêtés (31,8%) pensent que la création d'emplois rémunérateurs est indispensable. D'autres suggèrent plus de patrouilles régulières de la police, des dispositifs anti-cam-

briolage, des éclairages publics et l'emploi de gardiens dans chaque maison, la peine de mort pour les délinquants, le recours à des fétiches traditionnels, etc., toutes suggestions montrant la mobilisation des citoyens face à la criminalité.

Les associations de quartiers devraient donc être encouragées, tandis que les habitants devraient être incités à former des groupes de vigilance. Si, sans doute, l'anonymat qui caractérise l'habitant de Lagos est un obstacle à de telles organisations, les associations de propriétaires pourraient louer les services de vigiles pour leurs quartiers.

Les effectifs de la police mériteraient d'être augmentés et pourvus d'équipements modernes pour l'emporter sur ceux des criminels. Au delà, la police devrait accroître son personnel et sa flotte de véhicules affectés aux patrouilles pour étendre la couverture de ces dernières.

La plus importante recommandation de l'étude est sans doute que sans perdre de vue pour autant les questions de l'hygiène de l'environnement et de l'ac-

cessibilité, les urbanistes devraient se soucier de la sécurité lors de la conception des quartiers. La construction de portails dans les rues est une réponse aux insuffisances du design. Trop d'issues sont aménagées pour, prétendument améliorer l'accessibilité : ce sont autant d'aubaines pour les mal-fauteurs. ■

Quelques références :

- Agbola, Tunde (1997) : «the Architecture of Fear : Urban Design and Construction Reaction to Urban Violence in Lagos», Nigeria, IFRA Ibadan.
- Abodunrin, Yinka (1981) : «The Role of Architecture in the Prevention of Crime : A Suburban Experience», in Sanda, O. (ed). Social Science And Social Policy in Nigeria, NISER.
- Angel, S. (1968) : «Discouraging Crime Through City Planning», University of California, Los Angeles.
- Gardner, R. A. (1981) : «Crime Prevention Through Environmental Design (CPTED)», Security Management Magazine, April Edition.
- Gigson, J.E. (1977) : «Designing the New City : A Systematic Approach», John Wiley and Sons.
- Jeffery, C.R.(1977) : «Crime Prevention Through Environmental Design», California, Sage Publication.

Police de proximité en Afrique

Jean-Luc Gonzales, SCTIP

Un concept prometteur et bien adapté au contexte africain

La coopération française en matière de police

Le ministère français de l'Intérieur exporte son savoir-faire par l'intermédiaire du service de la coopération technique internationale de police (SCTIP). Cet organisme a été créé par un décret de 1961 pour accompagner et aider les nouveaux Etats africains, notamment dans le domaine de la formation. Depuis lors le volume de l'assistance technique s'est considé-

ablement accru et diversifié, répondant en cela aux demandes exprimées par un nombre croissant d'Etats étrangers. Cette coopération technique permet par ailleurs de promouvoir les valeurs républicaines sur lesquelles se fonde la politique étrangère de la France.

Le concept de police de proximité

La «police de proximité», concept ancien, a été réintroduite

en France au début des années 1970. Elle est aujourd'hui la pierre angulaire de la notion de « service public policier ».

Récemment le ministre français de l'Intérieur¹ rappelait : « *l'Etat ne peut pas valablement remplir sa mission si chacun de nos concitoyens ne se sent pas lié à la société par le pacte républicain fondé sur la loi et sur le respect de la loi... La proximité est une condition nécessaire pour renforcer ce lien* ».

La police de proximité consiste à assurer une présence policière permanente qui non seulement lutte contre la délinquance quo-

tidienne et la réprime mais, surtout, la prévient. Elle agit favorablement sur le sentiment d'insécurité du citoyen face à son environnement immédiat en apportant une réponse tangible à la demande d'intégrité de sa personne et de ses biens.

La police de proximité met en oeuvre plusieurs techniques : améliorer la communication avec la population au travers de plaquettes par exemple, mieux accueillir dans les commissariats ou encore développer l'îlotage. Ce dernier, fondement de la stratégie de proximité, assure la présence régulière et sécurisante de policiers dans les

quartiers et principalement dans les secteurs les plus sensibles, favorisant d'elle-même le rapprochement de la police et de la population.

Intérêt de ce concept en Afrique

La population en Afrique se concentre maintenant dans les capitales. Les jeunes des banlieues vivent souvent dans des «bidonvilles» et leur taux de scolarisation est faible. En outre, pour nombre d'entre eux, la rupture fréquente du lien familial engendre un manque d'encadrement et d'éducation. Ils sont livrés à eux-mêmes et voués à la mendicité, au travail clandestin et à la délinquance (vols par effraction, vols avec violence ou à l'arraché). Un fort sentiment d'insécurité se développe face au danger qu'ils représentent. L'expérience a montré qu'une politique de proximité maillant correctement la ville était la plus adaptée et en définitive la seule susceptible d'enrayer la montée de la délinquance.

A ce titre, deux projets initiés par les délégations du SCTIP à Bamako et Dakar méritent une attention particulière. Il s'agit des projets « bureaux de protection de la population » à Bamako et « police de proximité » à Dakar.

Le premier, déjà en place, a été élaboré par des experts français au Mali. Il a été soutenu devant la Commission Européenne qui en a accepté le financement pour un montant de 22 MF.

Le second est en cours de mise au point et doit être examiné à la prochaine session de la Commission de l'ONU, dite « Prévention du crime et justice pénale », à Vienne.

Les « bureaux de protection de la population » à Bamako

Le district de Bamako est constitué d'une juxtaposition de quartiers, fruits d'une croissance urbaine rapide et incontrôlée. Plusieurs quartiers périphériques sont soumis à une

insécurité grandissante qui gangrène l'ensemble de la capitale. Pour faire face à cette situation, les autorités maliennes, aidées par la délégation du SCTIP, ont décidé de promouvoir un plan d'îlotage. Ce projet vise à faire respecter certains des droits de l'homme les plus élémentaires : ne pas être menacé ou maltraité, ne pas être ignoré par les pouvoirs publics. La création de quatorze bureaux de prévention et de protection devrait répondre à cette légitime attente.

Les associations de quartier, de femmes et les différents acteurs socio-économiques chargés directement ou indirectement des populations sollicitent en premier lieu une présence plus forte des forces de police. Mais tous sont aussi très favorables à une gestion de la sécurité « à l'africaine », c'est-à-dire faisant participer directement les populations. Ils soutiennent que les forces de police de proximité sont à même de réaliser cette osmose entre les groupes les plus exposés à la délinquance (femmes, enfants, vieillards) et les policiers de quartier chargés de prévenir les actes délictueux. L'irruption momentanée de forces spécialisées, dont les éléments sont inconnus de la population, ne leur apportent en effet qu'une amélioration limitée de la sécurité.

Le projet « police de proximité » à Dakar

Ce deuxième projet est déjà inscrit au programme d'assistance

technique élaboré par la Commission « Prévention du crime et justice pénale ». Il consiste à soutenir les autorités sénégalaises dans la lutte contre la délinquance en milieu urbain. Cette dernière est souvent le fait de jeunes qui s'organisent en bandes ou gangs, parfois armés, alors même que leurs origines, leurs cultures et leurs ethnies, différentes, ne les prédisposaient pas à se regrouper pour sévir. Ce projet, qui répond au fond à la même attente que le projet malien, consiste à assurer par îlotage une présence policière permanente afin de lutter contre la délinquance et, plus encore, de la prévenir. A partir d'une carte des îlots de Dakar les moyens ont été optimisés ; radios et véhicules mis à la disposition des îlotiers leur permettent à tout moment de rendre compte et de recevoir des instructions.

Il est important dans le même temps de renforcer l'accueil dans les commissariats de police. Cela passe par la réhabilitation des locaux mais également par la tenue des policiers qui doit renvoyer une image positive de ceux-ci.

Rôle de la formation

Enfin il est nécessaire d'intégrer la notion de police de proximité dans la formation initiale et continue des policiers. L'îlotier est un relais social important qui doit aider à diminuer les tensions sur son îlot et par là réduire les angoisses, à la source

de bien des violences. Il doit savoir communiquer, faire passer des messages auprès de la population et rendre compte des souhaits de cette dernière.

Aussi bien à Bamako qu'à Dakar, des formations seront dispensées par des experts français. Des commissariats de police, en France même, accueilleront également des cadres africains qui observeront le fonctionnement de la police de proximité sur le terrain français.

Cela étant, il est important que la formation soit adaptée aux réalités locales ; le chef de village ou de quartier a en Afrique une autorité réelle : il est très efficace d'obtenir sa participation à tout projet concernant son aire d'influence. Dans chaque cas il doit donc être bien identifié, ainsi que sa juridiction, et son concours doit être sollicité.

Toutes les approches nécessaires, toutes les formations, toutes les adaptations au contexte demandent du temps, d'où des découragements et des impatiences. Mais entre l'optimisme béat et le sentiment d'inutilité, il y a une place pour le réalisme dès lors que le progrès est une valeur partagée par le plus grand nombre. ■

1. Liaisons - mai 1998

Villes en développement



Le chef de village ou de quartier a une autorité réelle

Une justice plus proche des habitants

Interview de Marie-Pierre de Liège, Secrétaire général du CNV, par Michel Gérard, d'AdP

Expériences parallèles à Marseille, Dakar et Rio

• Marie-Pierre de Liège, qui êtes vous ?

• Un magistrat. De 82 à 89, j'ai dirigé au ministère français de la Justice le bureau de la protection des victimes et de la prévention de la délinquance. Revenue à la prévention en 1992 comme Déléguée adjointe à la ville (DIV), je suis, depuis juin 1998, Secrétaire général du Comité national de la ville, organe consultatif du gouvernement sur les questions urbaines. Depuis un an l'ONU me consulte pour un projet pilote, « justice de proximité », au Sénégal.

Par ailleurs, avec la Fondation pour le progrès de l'homme (FPH), nous avons créé à quelques-uns une association, « Citoyens pour renouveler l'action publique » dont le titre, à lui seul, explique le sens.

• Comment avez-vous été amenée à vous intéresser aux pays du Sud ?

• J'ai séjourné en Amérique latine et j'ai travaillé quelque temps à l'Institut du monde arabe. Mais c'est Habitat II à Istanbul (avril 1996) qui m'a poussée aux actions que je mène en ce moment à Rio, Dakar et Marseille.

Vos lecteurs savent comment les villes avaient obtenu, de haute lutte, de participer à la Conférence mondiale... des Etats... au sujet des villes. La FPH souhaitait qu'il y eût aussi un forum des habitants. Elle a donc financé la venue d'habitants issus de mouvements participatifs en Afrique, en Amérique latine et en Europe.

Ils se sont exprimés, avant même la conférence officielle. Ils ont souligné, à juste titre, qu'on ne se passerait pas de leur participation pour résoudre les ques-



Tribunal de paix au Guatemala

tions posées par la ville. La violence urbaine et sa prévention sont alors apparues comme l'un des thèmes forts et planétaires. Tout cela m'a beaucoup motivée car je suis convaincue de l'intérêt de la prévention de la criminalité et d'une participation active des habitants à cette prévention.

• Pourquoi ?

• En France, depuis les années 80 ont été mises en place des conventions entre l'Etat et de nombreuses villes pour prévenir la délinquance. Certaines ont abouti à créer des « maisons de justice » où un grand nombre de conflits sont réglés à l'amiable, sans recours à une procédure judiciaire.

Or, dans les pays du Sud, notamment en Afrique où la constitution des grandes villes est encore récente, les chefferies, qui existaient dans les campagnes et dans les villes anciennes, ont généralement disparu pour de multiples raisons. Mais elles sont encore présentes dans les mémoires. Il existe une tendance spontanée à en retrouver les formes et les modes d'action qui paraissent à beaucoup d'habitants plus efficaces que la justice moderne, solennelle et difficile à comprendre.

Dans le quartier de Yoff à Dakar, très intéressant parce que c'est encore une vieille ville à traditions, les chefs coutumiers estiment qu'ils règlent 97 % des conflits. Selon eux, les 3 % restant dépassent leur compétence, soit par leur gravité (crimes de sang par exemple) soit par leur complexité. Ils orientent donc ces cas vers la justice d'Etat. En fait, avec des mandats de l'Etat, ces chefs traiteraient correctement la moitié des cas résiduels. Voyez le gain social... et financier... que l'on peut espérer de telles organisations : mieux adaptées au citoyen ordinaire, beaucoup plus lisibles et responsabilisantes pour lui. Mais ce qui a été conservé à Yoff doit être re-créé ailleurs. Nous-mêmes reconstruisons en France de la « justice de proximité » dans nos grandes villes. Mais nos traditions ancestrales sont lointaines et les pays du Sud me semblent aptes à aller plus rapidement dans cette direction; et à nous apprendre beaucoup !

• Concrètement, que faites-vous ?

• Après Istanbul, la FPH a lancé dans trois villes, Marseille, Dakar, Rio, un « autodiagnostic » comparatif des habitants sur la

violence urbaine. Des associations locales relayent la démarche. Au Brésil, l'association « Viva Rio », créée en 1992, a su mobiliser des banquiers comme des gens des favelas sur le thème « notre ville était la perle de l'Amérique latine, pourquoi est-elle devenue un coupe-gorge ? ». Elle est aidée par l'Institut scientifique d'études religieuses (ISER). A Marseille, Shebba, association de femmes maghrébines, s'est totalement impliquée. A Dakar, un « ancien » d'Istanbul, Malik Wade, a créé un réseau ouest-africain d'habitants (Nigeria inclus, ce qui est essentiel pour le sous-continent) très vivant. A Marseille et à Dakar les suites concrètes sont déjà là. A Marseille, dans les quartiers nord, des habitants jeunes et adultes enquêtent eux-mêmes sur la violence urbaine et vont proposer des actions concertées avec les pouvoirs publics. Le projet est en marche et soutenu financièrement par le Préfet. L'Union Européenne va en principe l'aider dans le cadre de son programme de lutte contre la discrimination raciale.

A Dakar, Malik Wade a coordonné l'organisation, en février 98, d'un forum de citoyens ouest-africains qui a notamment



Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains, Conakry-Freetown des années 1880 à 1914.- Paris : L'Harmattan, 1997. - 2 vol., 719-535 p. (Coll. Racines du présent) Les villes coloniales furent pour les Européens des lieux de pouvoir administratif, économique et culturel. En créant Freetown et Conakry, respectivement en 1787 et 1885, les Britanniques et les Français transposèrent leurs modèles urbains tout en adoptant des politiques spécifiques liées au rapport de domination. Après l'étude des municipalités sous l'angle institutionnel, l'auteur analyse l'urbanisme colonial sous ses différentes facettes : règlements fonciers, architecture, application de schémas ségrégatifs, obsession de l'hygiénisme et politique sanitaire, place de la nature dans l'espace urbain.

Prix : 350+280 FF

→ Contact : L'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005 Paris, France.

La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal) par Gérard Salem.- Paris : Karthala-ORSTOM, 1998. - 360 p. (Coll. Hommes et sociétés) La première partie traite de la construction des connaissances et des discours sur de petits espaces, puis développe l'approche géographique des faits de santé, en accordant une place particulière aux problèmes conceptuels et méthodologiques spécifiques des villes d'Afrique. La seconde partie synthétise les résultats d'enquêtes menées entre 1984 et 1994 à Pikine. Après une présentation de l'espace urbain, elle traite de la distribution spatiale des facteurs de risques pour la santé, du fonctionnement du système de soins, des recours curatifs et préventifs aux structures sanitaires.

Prix : 180 FF

→ Contact : Editions Karthala, 22-24 bd Arago, 75013 Paris, France.

Habitat et environnement urbain au Vietnam. Hanoi et Hô Chi Minh-Ville : sous la direction de René Parenteau.- Paris : Karthala-CRDI-Agence de la francophonie, 1997. - 334 p. (Coll. Hommes et sociétés)

Résultats des travaux de quatre institutions vietnamiennes, l'enquête a d'abord tenté d'identifier et de qualifier la pauvreté urbaine à Hanoi et Hô Chi Minh Ville. Elle est plus diffuse et moins reconnue à Hanoi; elle est concentrée sur les canaux à Hô Chi Minh Ville où existe depuis longtemps une «culture de la pauvreté». L'apport le plus important des recherches a été la mise en évidence de ce phénomène et du processus d'appauvrissement rapide de catégories sociales déclassées dans la rapide transition sociale, économique et politique que vit aujourd'hui le Vietnam.

Prix : 160 FF

→ Contact : Editions Karthala, 22-24 bd Arago, 75013 Paris, France.

porté sur la violence urbaine. Tout a été arrangé avec le Maire de Dakar, M. Diop, pour que ce forum ait lieu aux mêmes dates que celui des maires sur le même sujet, ce qui a donné plus de force à tous. Le projet dakarois de justice et de police de proximité (ce volet du projet est évoqué par le SCTIP dans votre publication), soutenu par les Nations-Unies, s'inspire de ces travaux et du succès, un mois avant, d'Africités (conduit par le Programme de développement municipal, à l'origine d'une amélioration nette des compétences du personnel communal).

L'idée consiste à créer pour six communes de la péninsule dakaraise, Pikine, Rufisque, Guédawaye, Grand Dakar, ainsi que l'ensemble Yoff/Grand Yoff, cinq «maisons de justice» associées à un îlotage policier.

Ces maisons joueront des rôles multiples et complémentaires :

- accueil et aide aux victimes,
- information des habitants sur leurs droits et sur le droit,
- traitement de petites affaires pénales et suivi des délinquants
- médiation.

Elles fonctionneront à partir d'apports en nature :

- des mairies : locaux et personnel de secrétariat,
 - de la Justice : permanences de magistrats,
 - de l'administration pénitentiaire : suivi et réinsertion des délinquants
 - des services sociaux locaux dans leurs fonctions d'assistance.
- Le plus novateur sera une participation des habitants à la gestion de ces « maisons de justice », beaucoup plus forte qu'en France à raison du rôle que l'on souhaite confier à des chefs de type coutumier. On préfigure-

rait par là des «conseils communaux de prévention de la délinquance» comme il en existe ici. Remarquez aussi l'articulation entre le droit moderne, dont on a besoin, et les modes traditionnels, qu'on valorise mais qu'il faut encadrer.

Le projet nécessite quelques moyens financiers. Le centre des Nations-Unies à Vienne, « Programme de prévention du crime et justice pénale », est tête de file à cet égard.

A Rio, l'autodiagnostic comparatif est moins avancé. Sur place cependant existent des « balcões de justicia » (balcons de justice). Nous verrons probablement plus clair dans un an quand les associations d'habitants des trois villes se retrouveront pour élaborer un corpus commun de principes pour l'action. ■

Le Forum africain pour la sécurité urbaine —

Interview de M. Mamadou Diop, Maire de Dakar, Président du Forum, par Villes en développement

Un instrument interafricain pour la paix civile dans la cité.

• *Monsieur le Maire, quand et comment est né le Forum africain pour la sécurité urbaine?*

• En février 1998, de l'initiative conjointe de la ville de Dakar, du Forum européen pour la sécurité urbaine et du Programme de gestion urbaine. Ces deux institutions ont partagé avec moi ce projet dont l'origine remonte à 1995¹ et m'ont aidé à le concrétiser aujourd'hui au grand bénéfice de l'Afrique et de nos villes.

• *Pour quelles raisons cette création ?*

• Les phénomènes d'insécurité urbaine ont pris ces dernières années des proportions inquié-

tantes, si bien qu'après les conférences de Paris en 1991, de Saint-Denis-de-la-Réunion en 1995, les villes africaines, à l'instar des villes d'Europe, d'Amérique latine et de l'océan Indien, ont souhaité l'organisation d'une conférence dont les principaux objectifs étaient :

- d'une part, de devenir de véritables acteurs de politiques publiques intégrant des programmes de lutte contre la criminalité et toutes autres formes d'insécurité.
- d'autre part, de créer un lieu de rencontre permanent (forum) africain sur la sécurité urbaine, En Europe déjà les villes s'activent et se repositionnent dans le champ de la lutte contre l'insé-

curité en développant des approches partenariales, associant acteurs publics et privés. Police et justice y sont réinventées : leurs institutions sont intégrées dans de vastes dispositifs de prévention pilotés par les villes (conseils communaux de prévention de la délinquance - Rapport Bonnemaïson 1982).

Ces expériences se rapprochent à bien des égards des pratiques d'aujourd'hui dans les villes africaines : en effet celles-ci, faute de moyens, ou simplement pour s'adapter aux dynamiques communautaires qui se développent, abandonnent de plus en plus aux populations qui s'organisent la charge des problèmes de sécurité. C'est ainsi que des initiatives de prévention sont prévues actuellement dans les quartiers (comités locaux de sécurité, agences,

sociétés privées de gardiennage, etc.).

Les populations de nos villes, recourent aussi de plus en plus aux mécanismes traditionnels d'auto-régulation (conseils de famille ou de quartier) pour gérer leurs conflits.

Cette prévention et cette régulation des conflits à partir des traditions communautaires seront valorisées et encouragées dans les dispositifs que nos villes ambitionnent de créer.

• *Quelles ont été les conclusions pratiques de votre rencontre de février ?*

• La conférence a adopté les statuts du Forum et élaboré un plan d'action.

• *Comment vous êtes-vous organisés ?*

• L'adoption des statuts a permis de créer trois organes principaux :

- l'assemblée générale, autorité suprême de l'institution,

- le conseil exécutif, organe de décision,

- la délégation générale, organe de gestion courante.

Le Maire de la ville de Dakar a été désigné à l'unanimité président du Forum africain. Quant aux six vice-présidents désignés pour le seconder, ils permettent au forum une représentation des différentes régions africaines et de l'océan Indien.

Le Maire de Bamako assure le secrétariat général avec, pour adjoint, le Maire de Ouagadougou. Le Maire d'Abidjan a été désigné trésorier avec, pour adjoint, le Maire de Niamey.

Enfin nous avons mis en place une délégation générale chargée d'assurer le fonctionnement et la gestion courante du Forum.

La réunion a par ailleurs créé un conseil consultatif de coopération regroupant des institutions et organismes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que deux commissions techniques :

- l'une de politique de sécurité, présidée par le Maire de Banjul,

- l'autre de politique de formation, présidée par le Maire de Cotonou.

• *Et votre plan d'action ?*

• C'est la deuxième conclusion essentielle de la conférence de Dakar. Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

- promouvoir la ville et/ou la commune comme acteurs de politiques de sécurité urbaine,

- promouvoir la mise en place dans les villes africaines et de l'océan Indien de dispositifs de prévention chargés d'impulser et d'animer des politiques locales de sécurité.

Nous pensons réaliser ces objectifs :

- en offrant un cadre communautaire de réflexion et d'analyse des questions d'insécurité et de politiques à mettre en place pour y faire face,

- en poussant à la coopération les villes africaines ainsi que d'autres villes et forums ayant le même objet dans le monde,

- en aidant les villes à mettre en place des coalitions contre l'insécurité et la toxicomanie,

- en développant l'information sur les phénomènes de criminalité et les actions efficaces contre eux.

- en aidant les Etats affectés par les conflits à reconstruire une politique de sécurité publique.

• *Et dans l'immédiat ?*

• Les priorités auxquelles le Forum doit s'atteler ont été identifiées :

- l'élaboration d'un programme franco-africain de formation d'élus et techniciens coordinateurs de politiques locales de sécurité dont le projet est déjà monté, conjointement avec le Forum français pour la sécurité urbaine,

- l'échanges entre villes des meilleurs pratiques en matière de sécurité urbaine,

- le lancement d'une étude-diagnostic des indicateurs de criminalité dans huit villes pilotes : Dakar, Abidjan, Yaoundé, Johannesburg, Lagos, Casablanca, Nairobi et Kinshasa.

Dans ce domaine aussi le projet est prêt et nous sommes à la recherche de financements pour son exécution. Cet observatoire de la criminalité revêt une grande importance pour nos villes, et même pour nos pays, qui dispo-

seront ainsi d'informations claires sur les causes et la nature de l'insécurité et pourront dès lors formuler des politiques adéquates.

- enfin l'organisation de conférences, sensibilisations et débats sur des problèmes actuels dans nos villes. Plusieurs thèmes identifiés vont être discutés à travers une série de conférences publiques réunissant les acteurs et professionnels de la question.

• *Quelle conclusion d'ensemble tirez-vous de la réunion de Dakar ?*

• Elle a d'abord permis aux maires africains et aux professionnels de se rencontrer pendant deux jours et de réfléchir ensemble aux questions de sécurité qui se posent à nos villes et aux solutions à leur apporter. Le deuxième résultat de cette conférence, et non le moindre, est la création d'une structure permanente, le Forum africain pour la sécurité urbaine. Avec lui les villes africaines et l'ensemble du continent africain disposent désormais d'un instrument d'analyse et de réflexion sur les problèmes de criminalité et de délinquance urbaines et deviennent capables d'édifier des politiques de sécurité, de renforcer l'action de nos pouvoirs publics et de mieux répondre à l'attente de nos populations dont la demande de sécurité va croissant.

Je voudrais terminer en vous remerciant de m'avoir permis d'évoquer ce Forum. Mais j'aimerais saisir également l'occasion que vous m'offrez à travers votre revue pour remercier tous mes pairs africains qui ont bien voulu participer à la création de cette institution et former le souhait que des partenaires d'Europe et du monde nous aident à réaliser nos objectifs et à consolider notre Forum. ■

1. Séminaire «Justices, villes, pauvreté» à Saint-Denis-de-la-Réunion, 4-8 décembre 1995.

Formations



Dynamiques comparées des sociétés en développement

Le «SEDET», laboratoire de l'Université Paris 7 - CNRS, organise une formation de DEA sous la responsabilité de C. Coquery-Vidrovitch, «Dynamiques comparées des sociétés en développement», étude inter-disciplinaire des pays du Sud à l'époque moderne et contemporaine selon cinq axes de recherche :

- Etat, idéologie, modèles et contre-modèles;
- villes, urbanisation, mouvements sociaux urbains;
- transports, migrations, communications; crise des paysanneries,
- problèmes agro-alimentaires, démographie et santé;
- femmes, jeunesse, cultures créoles, médiations culturelles

→ Contact : Secrétariat du DEA, SEDET, Université Paris 7, Tour 34/44, 3^{ème} étage, pièce 306, case 7001, 2 place Jussieu, 75251 Paris cedex 05, France, tél 33(0)1 44 27 37 05, fax 33(0)1 44 27 79 87, mél : sedet@ccr.jussieu.fr

Les architectes et la Chine

A l'initiative du ministère de la Culture, l'Ecole d'architecture Paris-Villemin a conçu un programme de formation continue, « les architectes et la Chine », destiné à offrir à des professionnels désireux de travailler à l'exportation toutes les informations essentielles sur le contexte chinois : le marché de l'architecture, les relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, les métiers de l'architecture, les aspects juridiques et économiques, la communication.

→ Contact : Ecole d'architecture Paris-Villemin, Catherine Kirby, 14 rue Bonaparte 75272 Paris cedex 06 France, tél 33(0)1 47 03 52 91 fax 33(0)1 47 03 38 32, <http://www.paris-villemin.archi.fr>

Planification masculin/féminin

La formation francophone à Londres, «Development Planning Unit», de l'University College de Londres proposera en avril 1999 un cours de formation de formateurs en «gender planning» en français. La question de l'intégration de ce type de planification au développement, y compris au développement urbain, est désormais un thème omniprésent au sein des agences de coopération, alors que l'approche sexuée reste, en milieu français ou francophone, traitée surtout dans une optique «femmes et développement».

→ Contact : Claudy Vouhé, Development Planning Unit, University College London, 9 Endsleigh Gardens, Londres WC1H 0ED, R.U., tél. (44 171) 388 7581, fax (44 171) 387 4541, mél : dpu@ucl.ac.uk

Nouvelles de la coopération

- Appui à la gestion décentralisée des communes urbaines à Madagascar

Ce programme, en synergie avec ceux que mène actuellement la Banque mondiale, repose sur trois axes :

- étendre à dix nouvelles agglomérations de 30 à 50 000 habitants les acquis du précédent projet « d'appui au renforcement des services des communes urbaines »
- poursuivre le renforcement des services déconcentrés de l'Etat en partenariat avec la DDE de La Réunion ;
- soutenir un programme de formation des élus, des agents des services déconcentrés et des associations de citoyens.

- Appui aux institutions financières et économiques du Togo

Ce projet développe trois composantes :

- la réhabilitation des fonctions budgétaires et comptables de l'Etat,
- le soutien financier à la décentralisation et notamment la mise en place du plan comptable dans les municipalités les plus importantes,
- la formation des personnels du ministère de l'Economie et des Finances.

3^{ème} Université d'été du CFDU

La 3^{ème} université d'été du Conseil Français des Urbanistes s'est tenue à Dunkerque du 10 au 12 septembre sur le thème de la coopération internationale.

Elle a rassemblé près de 200 professionnels des secteurs publics et privés, des représentants des ministères, des experts et des élus engagés dans des coopérations décentralisées. Trois ateliers ont donné lieu à des débats animés :

- **réhabilitation des centres anciens historiques** (Beyrouth, Gabès, Hué, Kairouan, Marrakech, Cracovie, Istanbul)
- **décentralisation en marche et développement urbain.** (Tirana, Ho Chi Minh Ville, Villes du Sénégal et du Mali, Ciudad Guyana, Colonia, Fortaleza).
- **situations d'urgence** (Phnom Penh, Tripoli, Béthléem, Fortaleza, Tirana, Djibouti, Chitagong).

Une première table ronde a abordé la question des relations entre financeurs publics français, pays et/ou collectivités partenaires et professionnels de l'urbanisme. La seconde était centrée sur les spécificités des interventions à l'étranger, les méthodes ainsi que les enseignements à retirer des expériences présentées.

Quelques thèmes émergent : complémentarités entre les divers types de coopération, importances des approches économiques et financières, analyse des cultures et des besoins réels des habitants, relations avec les décideurs locaux.

Enfin, les élus et les urbanistes ont souligné que les expériences étrangères doivent enrichir les pratiques professionnelles en France, notamment en matière de politique sociale urbaine.

→ contact : Dominique Becquart, président de la commission internationale du CFDU
tél / fax : 33 (0) 4 91 71 41 01 ; messagerie : dbecquart@wanadoo.fr

Programme Asia Urbs

La Commission européenne vient de lancer le Programme Asia Urbs comme nouveau cadre pour la coopération décentralisée entre l'Europe et l'Asie. Son objectif général est de promouvoir les partenariats entre les autorités et collectivités locales en Europe et en Asie du Sud et du Sud-Est. Le Programme est conçu comme point de départ d'initiatives à long terme fondées sur la coopération au développement urbain grâce auquel les administrateurs locaux et les autres acteurs du développement urbain et communautaire pourront échanger leurs expériences et leurs savoir-faire pour l'amélioration de la qualité de vie des urbains.

Ce Programme est maintenant dans sa phase opérationnelle après la mise en place en mars 1998 du Secrétariat Asia Urbs dont le rôle est la gestion du Programme et le contrôle de ses buts et de ses résultats.

→ Contact : Stéphane Quoniam, Directeur exécutif du Secrétariat Asia Urbs, Avenue Marie José 44 b, B-1200 BRUXELLES, mël : secretariat@asia-urbs.com

Activités du Pôle Ville de l'ISTED

Le groupe " transports urbains " est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. Ses travaux examinent la possibilité d'une offre française dans le cadre des projets de réorganisation des transports urbains menés par les responsables d'Abidjan et de Dakar et soutenus par les bailleurs de fonds : la Banque mondiale et l'Agence française de développement.

Un document vient de paraître à ce propos. Il analyse la viabilité d'un système de transports urbains prenant en compte le développement urbain durable : aspects économiques, aspects sociaux et impacts sur l'environnement.

Diffusé en français et en anglais, il est destiné aux décideurs ainsi qu'aux bailleurs de fonds intervenant dans le secteur des transports urbains.

Un second groupe de réflexion, sur les services urbains et le développement durable, se met en place : il s'agit d'analyser des concessions et contrats de gestion déléguée de services urbains pour évaluer le bilan coûts/avantages du point de vue des usagers (utilisateurs), des services, de la collectivité et des opérateurs privés.

Un troisième groupe a été lancé, sur le financement du développement urbain en Afrique de l'Ouest. Il doit déboucher sur une proposition de méthodologie et une approche des problèmes de financement par les collectivités locales. Il est prévu que le PDM (Programme de développement municipal) poursuive la démarche en travaillant sur le terrain avec des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest.

Enfin un projet de travail, en coordination avec le Club du Sahel, sur la " relance des économies locales en Afrique de l'Ouest ", sera financé par le ministère délégué à la Coopération et à la francophonie.

Coopération urbaine

Ce document, sous-titré « l'action internationale de la France pour le développement des villes », a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des agents du ministère des Affaires étrangères - Coopération et francophonie, du ministère de l'Economie et des finances, du ministère de l'Équipement, des transports et du logement dont l'ISTED a assuré le pilotage.

Il est destiné à guider l'action des agents des différentes institutions françaises de coopération internationale en matière de développement urbain. Il présente notamment la politique de la coopération urbaine de la France depuis 1990 et ses orientations.

Les versions anglaise et espagnole seront prochainement disponibles.

→ Contact : ISTED « Villes en développement » Arche de la Défense, 92055 La Défense Cedex, France, tél. 33 1 40 81 15 74, fax. 33 1 40 81 15 99

Erratum

Dans l'éditorial du n°40, une erreur s'est produite (2^{ème} colonne, 15^{ème} ligne) provoquant en outre une faute d'orthographe incongrue. Il fallait lire « **En définitive la mondialisation en marche a beaucoup d'avantages qu'il serait sot de nier** ». Nous prions M. Jean-Pierre Gérard d'agréer les excuses de la direction de la publication. N.B. Cette erreur n'existe que dans la version française diffusée auprès de nos correspondants

Association de Professionnels développement urbain et coopération (AdP)

A l'issue de l'Assemblée générale du 4 septembre 1998 le bureau de l'Association est composé comme suit :

- François Noisette, Président
 - François Bodin, Trésorier
 - Jean-Emmanuel Cornu
 - Michel Gérard
 - Thierry Paulais
 - Françoise Reynaud, Secrétaire
- Contact : AdP, C/o Villes en développement, mël : reynaud.ved@isted.3ct.com

Institut des Sciences
et des Techniques
de l'Équipement
et de l'Environnement
pour le Développement

Financé par les ministères



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement



DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS
CULTURELLES SCIENTIFIQUES & TECHNIQUES



Ministère des
Affaires Étrangères
Coopération et
Francophonie

Directeur de publication :
Jean Smaghe, président de
l'ISTED

Rédacteur en chef :
Michel Gérard, de l'Association
de Professionnels Développement
urbain et Coopération (AdP)

Comité de rédaction :
Chantal Barbieux,
Xavier Crépin,
François Noisette,
Claude Praliaud,
Françoise Reynaud,
Bernard Rond,
Jean-Louis Venard
Secrétaire de rédaction et PAO :
Christiane Graechen-Rebel

Impression : Le Clavier
ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F
4 n° par an
ISTED

Centre de documentation
et d'information
"Villes en développement"
Arche de la Défense,
92055 Paris-la-Défense Cedex
France
Tél. (33) 1 40 81 15 74
Fax. (33) 1 40 81 15 99
http://www.isted.3ct.com
ved@isted.3ct.com